

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
de TOUFFREVILLE SUR EU
du vendredi 06 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Touffreville sur Eu, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Paul MERLIN, Maire.

Présents : Messieurs CLEMENT Sébastien, DAGICOUR Denis, DAGICOUR Jean-Jacques, LEBAS Fabien, MASSY Jérôme, MERLIN Paul et Mesdames DESHAYES Nathalie, MERLIN Christine, TRIZAC Myrienne

Absents : -

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : Madame MERLIN Christine

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2025

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion de conseil du 28 novembre 2025 qui est adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

2- Compte financier unique de la commune 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 3 décembre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de TOUFFREVILLE SUR EU ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de TOUFFREVILLE SUR EU ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Monsieur le MAIRE n'ayant pas pris part au vote,

A l'unanimité,

- *APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de TOUFFREVILLE SUR EU*
- *DONNE pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

3- Compte financier unique du camping 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 3 décembre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du camping municipal « Les Acacias » TOUFFREVILLE SUR EU ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du camping municipal « Les Acacias » TOUFFREVILLE SUR EU ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Monsieur le MAIRE n'ayant pas pris part au vote,

A l'unanimité,

- *APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du camping municipal « Les Acacias » de TOUFFREVILLE SUR EU*
- *DONNE pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

4- Affectation du résultat de l'exercice 2025 sur le budget primitif 2026 de la commune

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	2 794,85 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	135 459,25 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	13 198,69 €
Un solde d'exécution (Déficit- 002) de la section de fonctionnement de :	882,50 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	16 010,37 €
En recettes pour un montant de :	6537,30 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	25 466,61 €
--	-------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	25 466,61 €
---	-------------

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	107 936,30 €
---	--------------

5- Affectation du résultat de l'exercice 2025 sur le budget primitif 2026 du camping

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	301,44 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	129 280,37 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	6 991,62 €
Un solde d'exécution (Excédent- 002) de la section de fonctionnement de :	60 538,77 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	23 403,60 €
En recettes pour un montant de :	0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 30 093,78 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 30 093,78 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 159 725,36 €

6- Installation de 2 postes de distribution publique d'électricité sur parcelles communales.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des projets de réalisations de travaux engagés prochainement, par ENEDIS :

1. MODIFICATION DES RESEAUX ELECTRIQUES (HAUTE ET BASSE TENSION)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux de modification du réseau électrique (Haute et Basse Tension) seront engagés prochainement, par ENEDIS, « Fond de Sang Roy – Rue de la Maladrerie » à TOUFFREVILLE SUR EU (76910). Ces travaux sont à la charge d'ENEDIS.

L'implantation d'un poste de transformation électrique type PSSB, sur la parcelle cadastrées n° 6 – section ZE, dont la commune est propriétaire.

2. DEPLACEMENT D'UN OUVRAGE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des projets de travaux de déplacement d'un ouvrage électrique seront engagés prochainement, par ENEDIS, « Le Bourg – Rue de la Vallée » à TOUFFREVILLE SUR EU (76910). Ces travaux sont à la charge d'ENEDIS.

Pose d'un poste de transformation électrique type PAC4UF, sur la parcelle cadastrées n°336 – section A, dont la commune est propriétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la pose des ouvrages électriques mentionnés ci-dessus et de leurs accessoires selon le tracé fourni par ENEDIS ;

- Valide les clauses des conventions de mise à disposition des terrains pour l'implantation des postes de distribution publique d'électricité présentées à cet effet.
- Autorise Mr. le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers, notamment les conventions de mise à disposition des terrains pour l'implantation des postes de distribution publique d'électricité.

7- Participation au fonctionnement du SMUR 2026

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur BARBIER, maire de la Ville d'Eu sollicitant une participation financière de la commune pour le fonctionnement du SMUR 2026 à hauteur de 0,50 € par habitant. Sachant que la population de référence est de 234 habitants, le montant de la participation s'élèvera à 117,00 €.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition de participation et mandate Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération

8- Tarifs des Cases du Colombarium et du Puit du souvenir

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs des cases du Colombarium et du Puit du souvenir.

Tarifs cases colombarium cimetièr

Le Conseil Municipal de Touffreville sur Eu décide de porter à compter de ce jour le tarif des cases du colombarium dans le cimetière communal comme suit :

Une case pour 15 ans : 200,00 € - possibilité de renouvellement de 15 ans 150,00 €

Une case pour 50 ans : 500,00 €

Tarif du Puit du souvenir

Le Conseil Municipal de Touffreville sur Eu décide de porter à compter de ce jour le tarif du Puit du souvenir dans le cimetière communal à 50,00 €

9- Tour de permanence des élections municipales du 15 mars 2026

Un tableau des tours de garde est établi comme suit pour le 1^{er} tour des élections du 15 mars 2026 :

8h à 12h	12h à 15h	15h à 18h
<i>MERLIN, Paul</i>	<i>MASSY, Jérôme</i>	<i>DESHAYES, Nathalie</i>
<i>MERLIN, Christine</i>	<i>DAGICOUR, Denis</i>	<i>LEBAS, Fabien</i>
<i>CLEMENT, Sébastien</i>	<i>DAGICOUR, Jean-Jacques</i>	<i>TRIZAC, Myrienne</i>

10- Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'une boîte à livres sera réalisée et installée avant le 15 mars prochain par l'entreprise LECONTE et positionnée aux abords du camping municipal. Elle sera réalisée à l'identique du bâtiment technique. Toutes les personnes intéressées (Habitants- Estivants -Extérieurs...) pourront en disposer
- Les travaux du Val Paris sont terminés. Une signalétique est envisagée pour orienter les promeneurs aguerris vers le « Chemin Vert ».
- Le terrain de pétanque est confectionné à proximité de l'entrée de l'Impasse de la gare, tous les amateurs de cette distraction peuvent en profiter. Une table de « Pique-Nique » est installée à proximité.
- INTERNET : Une panne importante, suite à une rupture de câble, a privé des nombreux habitants du réseau « Fibre Optique et ADSL, pendant trois semaines. Certains clients ont récupéré la liaison, mais ceux non connectés sont toujours privés de la liaison ADSL. Après contact avec ORANGE, cet incident peut perdurer jusqu'en JUIN 2026...
- Mme JEGOU, kinésithérapeute est installée depuis le 16 février dernier, cette dernière est très satisfaite d'occuper le bâtiment de notre ancienne école communale. Une clientèle nombreuse peut profiter aisément de ce nouveau lieu de soins.
- Rappel : les élections municipales du 15 mars prochain seront pour la première fois à la proportionnelle, 179 électeurs sont inscrits.
- Le TSE : Les habitants sont satisfaits de recevoir le TSE qui les informe sur le suivi des travaux ainsi que les événements survenus dans notre commune...A poursuivre avec intérêts...
- Notre municipalité a été sollicitée par celle de la ville d'EU, pour la réalisation d'un concert dans notre église, le 12/04/2026. Un accord de principe a été donné et convention sera établie après la mise en place de la nouvelle équipe municipale. Les modalités de mise en œuvre seront communiquées en temps opportun.
- Tour de table effectué : Aucune remarque de la part des membres du Conseil Municipal, hormis deux conseillères qui ont fait connaître lors totale satisfaction concernant l'exécution de ce mandant et leurs remerciements envers le responsable de l'équipe.

Après avoir remercié l'ensemble des membres du Conseil et en particulier les deux intervenantes pour leurs remarques positives...

Mr. Le Maire ***lève la séance à 21h10.***

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dits